



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
VILLE DE PLESSISVILLE**

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 016-25

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 20 mai 2025, le *Règlement 016-25 Sur le colportage*.

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de la municipalité au <https://plessisville.quebec/ma-ville/administration/reglementation-municipale> et au bureau de la soussignée aux heures normales de bureau.

PLESSISVILLE, ce 26 mai 2025

M^E GENEVIÈVE FERLAND LAMONTAGNE
Greffière